

Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre :

PRO - Compétences professionnelles générales

Le plan de formation concernant les compétences professionnelles générales se doit d'accompagner le parcours des personnels de l'éducation afin que chacun puisse développer le niveau de maîtrise de ses compétences professionnelles en fonction de ses besoins. Il s'agit d'une manière transversale :

- d'enrichir par une actualisation des connaissances le cadre théorique général de référence sur lequel s'appuient les équipes éducatives (savoirs concernant le fonctionnement du cerveau ou concernant la psychologie des adolescents par exemple) ;
- de développer les savoir-faire afin de mieux répondre à l'hétérogénéité des publics et d'améliorer la performance scolaire (différenciation, personnalisation...)
- de travailler sur les attitudes, la posture, les aptitudes relationnelles afin de rendre le climat scolaire épanouissant et plus favorable aux apprentissages ;
- d'augmenter la professionnalité par une meilleure aptitude à travailler collectivement (entre professionnels mais aussi avec les parents) à la réussite de tous les élèves.

Dans ce cadre, l'offre de formation autour de la problématique du décrochage scolaire, priorité nationale qui reste un axe majeur du projet académique, sera construite autour de deux axes majeurs :

- **Encourager la persévérance scolaire** : travailler sur les représentations de l'école afin de susciter la motivation et la confiance ; réfléchir sur les stratégies éducatives et pédagogiques qui favorisent un climat scolaire propice et serein aux apprentissages ; accompagner les liaisons inter-cycles ; diversifier les modalités d'enseignement en utilisant les apports de l'outil numérique pour enseigner autrement ; faire des parents de véritables partenaires du parcours de l'élève.
- **Intervenir dès les premiers signes du décrochage scolaire** : mobiliser la communauté éducative autour du repérage des élèves ; rendre le GDPS plus efficient ; diversifier les réponses apportées ; accompagner le retour en classe.

L'élaboration de ce plan de formation doit permettre d'assurer un continuum entre la formation initiale et la formation continuée et de cibler les évolutions du métier nécessaires à la mise en œuvre des réformes.

Les modalités hybrides de formation et des propositions d'accompagnement des équipes en proximité (formation de territoires, de district ou en établissement) doivent être recherchées.